



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-477

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine a adopté le règlement suivant :

Numéro : 2024-477

Objet : Règlement relatif aux lieux de retour de contenants consignés

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Sainte-Martine, 6 janvier 2025

Daniel LeBlanc
Directeur général
Greffier-trésorier

